



Mise à jour févr. 2025

Durée 5 jours (35 heures)

« Délai d'accès maximum 1 mois »

Membres du Comité Social et Economique (CSE) - Formation obligatoire à la Santé et Sécurité au travail - 11 à 49 salariés

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Cerner les différentes attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- Participer au développement de la prévention des risques dans l'entreprise

PARTICIPANTS

- Membres du personnel élus, titulaires et suppléants du CSE des entreprises de moins de 50 salariés

PRE-REQUIS

- Pas de prérequis spécifique

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Remise d'un support de cours.

MODALITES D'EVALUATION

- Feuille de présence signée en demi-journée,
- Evaluation des acquis tout au long de la formation,
- Questionnaire de satisfaction,
- Positionnement préalable oral ou écrit,
- Evaluation formative tout au long de la formation,
- Evaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide des certifications disponibles,
- Sanction finale : Certificat de réalisation, certification éligible au RS selon l'obtention du résultat par le stagiaire

MOYENS TECHNIQUES EN PRESENTIEL

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, équipée d'ordinateurs, d'un vidéo projecteur d'un tableau blanc et de paperboard. Nous préconisons 8 personnes maximum par action de formation en présentiel

MOYENS TECHNIQUES DES CLASSES EN CAS DE FORMATION DISTANCIELLE

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Zoom etc... un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant,
- suivez une formation uniquement synchrone en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprise comme en Intra-Entreprise.
- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, labs) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré. Nous préconisons 4 personnes maximum par action de formation en classe à distance

ORGANISATION

- Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

PROFIL FORMATEUR

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité.

A L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Programme de formation

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques (00h45)

Les attributions du Comité Social et Economique (01h30)

- Les réclamations individuelles ou collectives
- La promotion de la santé, la sécurité et les conditions de travail

Les grandes bases de la prévention (01h30)

- Santé, sécurité et conditions de travail
- Notions de vocabulaire : dangers, risques, prévention, protection, etc.

Les acteurs de la santé et de la sécurité au travail en

France et dans l'entreprise (04h00)

- Acteurs institutionnels
- Acteurs externes : CARSAT, Inspection du travail, services inter-entreprises de médecine du travail, INRS, organismes qualifiés
- Acteurs internes et IRP
- Modalités de création d'un CSE
- La CSSCT

Les outils et documents (02h30)

- Le DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Bilan et programme annuel, etc.
- La base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE)

Fonctionnement et attributions du CSE (18h30)

- Aspects juridiques et documentaires
- Sources de droit (Code du travail, Code civil, Code pénal, ...)
- Textes réglementaires de référence
- Obligations et responsabilités
- Faute inexcusable (employeur, encadrement et salarié)
- Délégation de pouvoir
- Désignation
- Composition
- Membres élus et de droit
- Invités
- Crédit d'heures
- Constitution du règlement intérieur
- Moyens de fonctionnement
- Droits du CSE
- Droit à l'expertise

- Droit d'alerte (procédure suite à droit de retrait)
- Missions
- Inspection des locaux
- Enquête suite à accident ou danger grave et imminent
- Mission lors d'aménagement important
- Missions relatives aux conditions de travail
- Mission d'étude de certains documents (règlement intérieur, plan de prévention, vérifications périodiques, affichage obligatoire)
- Visites (avec préparation et compte-rendu)
- Réunions
- Ordre du jour
- PV
- Affichage
- Rapports et Bilans (rapport annuel, bilan annuel, DUERP)

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (00h45)

Évaluer les risques professionnels par l'analyse d'une situation de travail pour les prévenir (05h45)

- Connaître les risques (liste des risques INRS, Risque chimique, TMS, risques spécifiques à l'entreprise)
- Les facteurs potentiels d'accidents
- Analyser une situation de travail, méthodologie d'étude de poste (5M, QQOQCCP, ITAMAMI, ISHIKAWA)
- Différents supports d'aide à l'analyse
- Les moyens d'observation, les échanges avec les salariés
- L'accueil des nouveaux embauchés
- Savoir élaborer des propositions (plan d'action) et argumenter en réunion

Être force de proposition en matière de sécurité, de santé, d'hygiène et d'amélioration des conditions de travail (04h45)

- Réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel : Méthodes d'analyse
- par l'arbre des causes
- Utilisation des données anthropométriques et abaques
- Critères de sélection des mesures de prévention et proposition d'actions correctives
- Les risques psychosociaux
- Détection
- Analyse

- Mesures de prévention
- La pénibilité
- Notions de pénibilité au travail
- La prise en compte de la pénibilité
- Les plans d'action de prévention

La promotion de la santé, la sécurité et des conditions de travail (00h45)

Bilan, évaluation et synthèse de la formation (00h45)

Information réglementaire : la formation santé, sécurité et conditions de travail ("SSCT"), ouverte aux membres élus du CSE, devra être d'une durée minimale de 5 jours lors de leur premier mandat sans distinction de l'effectif de l'entreprise. (00h45)

En cas de renouvellement (tous les 4 ans) : 3 jours pour chaque membre du CSE (00h45)

Contexte réglementaire : loi 2021-1018, art. 39, c. trav. art. L. 2315-18 modifié et L.2315-40 (00h45)

Profil formateur : il figure sur une liste arrêtée par l'autorité administrative dans des conditions déterminées par un décret (00h00)